Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 74 (1965)

Heft: 5

Artikel: La 80e assemblée ordinaire des délégués da la Croix-Rouge suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683483

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La 80° Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse

La station de Wildhaus, dans le Toggenburg, s'était faite toute pimpante, ce deuxième week-end de juin, pour accueillir les hôtes de la 80e Assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse.

Plus de 250 personnes — membres d'honneur, membres du Conseil de Direction, délégués des sections et des institutions auxiliaires, représentants des autorités et d'organisations amies suisses et étrangères — ont pris part à cette manifestation qui fut ouverte, le samedi à 16 heures, par le Professeur A. von Albertini, président de notre Société de Croix-Rouge nationale.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Professeur A. von Albertini rend hommage à la longue carrière de M. Ernest Hunziker, qui vient de prendre sa retraite après avoir été secrétaire général de l'Alliance suisse des Samaritains et membre ex officio du Conseil de Direction de la Croix-Rouge suisse pendant 34 ans.

Puis, il prie l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire du Dr Charles-Edouard Schauenberg, décédé à Genève le 17 juillet 1964, qui pendant plus de 20 ans se dévoua sans compter à la cause de la Croix-Rouge suisse, en qualité tout d'abord de membre puis de président de la section genevoise, comme membre du Comité central et vice-président de la Croix-Rouge suisse quelques années plus tard, comme membre d'honneur enfin et président, dès sa création, de la Commission romande de la Croix-Rouge de la Jeunesse dont il dirigea les destinées jusqu'à sa mort.

De même, l'assemblée honore-t-elle la mémoire du Directeur Friedrich Huber, président de la section Croix-Rouge de Bodan-Rheintal, décédé au mois de février 1965 après 10 ans de fidèles services à la cause de la Croix-Rouge.

Avant de passer à l'examen des différentes questions figurant à l'ordre du jour, le président fait le point des tâches en constante évolution qui nous incombent tant sur le plan national qu'international. Il cite en particulier l'urgence et l'absolue nécessité de stimuler le domaine des soins aux malades et d'encourager le recrutement de nouvelles infirmières et de personnel paramédical en rappelant qu'à ce jour, la Croix-Rouge suisse reconnaît à titre définitif ou provisoire 35 écoles en soins généraux, 9 écoles d'aides-soignantes pour établissements médico-sociaux et 7 écoles de laborantines médicales. La Croix-Rouge suisse est par ailleurs en pourparlers avec les milieux de l'hygiène maternelle et infantile et ceux de la psychiatrie, en vue d'arriver à une

uniformité de la formation donnée dans les trois branches des soins infirmiers: une mesure propre à accélérer et à favoriser le développement souhaité.

Le président se plaît aussi à relever les progrès enregistrés en ce qui concerne la coordination du secourisme et du sauvetage depuis que la Croix-Rouge suisse compte également la Société suisse de sauvetage et la Garde aérienne suisse de sauvetage au nombre de ses institutions auxiliaires.

Quant aux nouvelles constructions de la Croix-Rouge suisse — hôpital et école d'infirmières du Lindenhof, Laboratoire central et Dépôt de matériel, à Berne, dont le coût s'élèvera à 65 millions au total et dont le financement est assuré, notamment, par des prêts consentis par la Confédération — elles sont bien avancées et partiellement en voie d'achèvement.

Ceci pour la Suisse. Pour ce qui est de l'activité que la Croix-Rouge suisse déploie à l'étranger, le Professeur A. von Albertini relève entre autre qu'il y aura 5 ans au mois de juillet que notre Société délègue en permanence une équipe médicale de quelque 20 membres au Congo, Léopoldville, en vue d'y assurer le fonctionnement de l'Hôpital Kintambo, ainsi que la formation de personnel paramédical indigène. De même, notre Société continue-t-elle de mettre une équipe médicale à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge pour garantir l'exploitation de l'Hôpital de campagne que ce dernier a installé à Uqd. Et à ce propos, le président est heureux de souligner les bons rapports qui, dans le cadre d'actions se déroulant à l'étranger, unissent notre Société avec les 2 organisations internationales de la Croix-Rouge ayant également leur siège en Suisse: la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge.

Appelés à examiner les différents points de l'ordre du jour, les délégués approuvent le rapport d'activité et les comptes annuels de 1964, ratifient le budget 1965 ainsi que le rapport de la Commission de contrôle de gestion et procèdent à l'élection d'un nouveau membre du Conseil de Direction de la Croix-Rouge suisse, en la personne du Professeur H. Aebi, docteur en médecine, directeur de l'Institut de médecine et de chimie de l'Université de Berne, membre de la Commission du Service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse et président de la sous-commission de cet organe.

La section d'Aarau devient membre de la Commission de contrôle de gestion en remplacement de la section de Berne-Oberland arrivée au terme de son mandat statutaire.

Croix-Rouge de la jeunesse



L'autocar pour handicapés ou le « car de l'amitié » de la Croix-Rouge suisse

L'autocar que la jeunesse de notre pays a offert à la Croix-Rouge suisse dans le cadre du Centenaire de la Croix-Rouge a été remis officiellement à notre Société le 9 juin dernier, à Sissach (Bâle-Campagne) en présence d'une nombreuse assemblée.

Portant plaques minéralogiques BE 80 828, le «car de l'amitié» a fait sa première sortie sur la Riviera vaudoise le 16 juin avec une vingtaine d'enfants en traitement à l'Hospice orthopédique de Lausanne. Il se rendra ensuite au Tessin puis, consécutivement, dans toutes les régions de Suisse où il sera à la disposition des sections de la Croix-Rouge suisse qui organiseront des sorties à l'intention des patients adultes et enfants hospitalisés dans les établissements de leur région.

Les Juniors suisses dont l'enthousiasme à l'égard de «leur» autocar est aussi vif aujourd'hui qu'il roule que lorsqu'il s'agissait de le financer, s'associeront étroitement à son activité sur le plan local.

La nouvelle Commission nationale de la Croix-Rouge de la Jeunesse suisse

En remplacement des deux Commissions romande et alémanique de la Croix-Rouge de la Jeunesse indé-

pendantes jusqu'ici l'une de l'autre, le Comité central a décidé d'instituer une unique Commission nationale présidée par M. E. Grauwiller, ancien inspecteur scolaire, de Liestal et groupant les membres suivants:

Dr méd. Ph. Andereggen, membre du Comité central, Brigue

M. F. Grossenbacher, directeur de l'école professionnelle de la ville de Berne

Mlle M. Hohermuth, institutrice, St-Gall

M. E. Kaiser, directeur du « Werkjahr », Zurich

M. T. Weisskopf, professeur, Riehen

Dr méd. C. Perrottet, Genève

M. R. Joost, instituteur, Prilly

Mlle Thérèse Eschmann, maîtresse secondaire, Lausanne

Font également partie de cet organe à titre de consultants permanents ex officio:

MM. J.-D. Pascalis, H. Beutler et M. Jenni.

Comité vaudois de la Croix-Rouge de la Jeunesse

Un Comité vaudois de la Croix-Rouge de la Jeunesse a été institué officiellement le 8 mai à Lausanne, dont font partie des délégués du Département vaudois de l'Instruction publique, de la Société pédagogique vaudoise (SPV), de la Société vaudoise des Maîtres secondaires (SVMS), de l'Association vaudoise des Maîtres de gymnastique (AVMG), de l'Union suisse pour la Protection des civils (section vaudoise), de la Direction des écoles de Lausanne, de la Croix-Rouge suisse, section de Lausanne, de l'Association cantonale vaudoise des samaritains (ACVS), des Eclaireurs vaudois, des Ecoles complémentaires professionnelles.

Assemblée des délégués 1965

(Suite de la page 5)

La première partie de l'Assemblée des délégués prend fin sur l'audition des allocutions du Dr R. Hartmann, venu apporter le salut des autorités fédérales, du Conseiller d'Etat E. Koller, porte-parole du Gouvernement du canton de St-Gall et du Prof. D. Schindler, membre du Comité international de la Croix-Rouge.

En seconde partie de programme, Mlle Helen Vischer, vice-présidente de la Croix-Rouge suisse exposa les divers aspects de l'aide apportée aux réfugiés tibétains en Suisse, en Inde et au Népal.

Son exposé fut suivi d'une conférence présentée par le Dr P. Bühr qui pendant plusieurs mois dirigea l'équipe médico-sociale déléguée au Népal par notre Société en vue d'y assister les quelques milliers de Tibétains réfugiés dans ce pays. Depuis 1963, rappelons-le, la Croix-Rouge suisse, succédant au Comité international de la Croix-Rouge et prenant en main l'œuvre entreprise par ce dernier en 1960 déjà, assume l'entière responsabilité et toute la charge financière des opérations d'entraide qui se pour-

suivent au Népal, sous différentes formes, en vue de secourir les réfugiés tibétains.

En Suisse, les réfugiés tibétains — actuellement au nombre de 256 — accueillis à titre définitif et dont l'installation et l'intégration se sont faites en commun par la Croix-Rouge suisse et l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse, se sont acclimatés avec une facilité beaucoup plus grande que nous le présumions tout d'abord. Preuve en est la bonne grâce et l'aisance avec laquelle deux groupes de Tibétains enfants et adultes vivant dans les homes d'Unterwasser et de Buchen, agrémentèrent le programme de cette matinée par la présentation de chants et de danses folkloriques qui clôturèrent la manifestation.

La prochaine Assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse aura lieu à Zurich, les 11 et 12 juin 1966 soit en l'année où la Croix-Rouge suisse fêtera à son tour le Centenaire de sa fondation.